



Mars 2019

N° 98



## BULLETIN DE L'INSTITUT LOUIS XVII

*In hoc signo vinces*



*Adveniat Regnum Tuum*



# Louis XVII n'est pas mort au Temple!

*Sa descendance se bat pour rétablir la vérité historique.*

PERIODIQUE D'INFORMATION TRIMESTRIEL

## SOMMAIRE 2019

Page 3: Éditorial de la rédaction

Page 4 : *in memoriam* Messe pour le Prince Charles-Louis-Edmond de Bourbon à St Nicolas du Chardonnet.

Page 4 : Déjeuner après la Messe. Voir coupon réponse AG.

Page 5 : Informations Assemblées Générales 2017-2018

Page 6 : Convocation Assemblées 2017-2018 / Coupon réponse AG et Déjeuner

Page 7 : Ordre du jour des Assemblées Générales et Bulletin de vote (à remplir en cas d'absence)

Pages 8 à fin : suite des articles commencés sur les années en 15 par Melle Lherbaudière.

### **Institut Louis XVII**

**BP n° 10060**

**75721 Paris cedex 15**

Site Internet : [www.louis17.com](http://www.louis17.com)

ADHÉSION À L'ASSOCIATION pour l'année 2019 :

Membre sympathisant : **10 euros**

Membre actif : 20 euros

Membre bienfaiteur : à partir de 50 euros

ABONNEMENT AU BULLETIN DE L'INSTITUT LOUIS XVII pour l'année 2019:

(Version papier ou électronique, format PDF)

Pour un an : 3 bulletins

Abonnement normal : **25 euros**

Abonnement de soutien : 40 euros

Bienfaiteur : 50 euros et plus

En cas de difficultés financières : contacter l'Association.

Prix au numéro : 6 euros

Accès aux archives du Bulletin (voir site internet pour détails.)

Les règlements sont acceptés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat à l'ordre de L'Institut Louis XVII

### **Institut Louis XVII**

**BP n° 10060**

**75721 Paris cedex 15**

Président Fondateur : Monsieur Henri ISLE de BEAUCHAINE, décédé.

Présidente de l'Association et Directrice de la Publication :

Madame Marie-Edith ISLE de BEAUCHAINE. Edition par nos soins.

Seuls les articles non signés engagent la responsabilité de l'Institut Louis XVII.

Les auteurs des articles publiés sous leur signature en gardent l'entière responsabilité.

Pour joindre l'Institut LOUIS XVII ; par COURRIER à l'adresse postale, ou par COURRIEL à partir de notre site INTERNET ( [www.louis17.com](http://www.louis17.com) rubrique contact )

## Editorial

On en parlait, on l'imaginait, parfois même certains le posaient comme seule issue à cette ambiance délétère où le social, le sociétal, le politique laissait dans les discussions un arrière-goût de colère ou au moins d'énervement mêlé à la résignation, autrement dit de façon triviale, un mélange de *ras-le-bol* et d'*à quoi bon*, mais voilà une ire inattendue de ce que le poète de Martigues appelait le pays réel s'est imposé en France dans le quotidien des événements majeurs des derniers mois. Le génie humain fait que le peuple français, ou du moins ce que le vocabulaire républicain désigne ainsi, échappe aux calculs des prévisionnistes les plus aguerris ; certes la corruption permanente des esprits tant dans les écoles, les familles ou les entreprises depuis bien des générations font que les revendications populaires se trouvent extrêmement composites, pour ne pas dire parfois contradictoires, mais nous avons au moins des sujets qui réagissent plutôt que d'accepter *ipso facto* ce monde de robots dénoncé depuis belle lurette par Bernanos et Saint-Exupéry et très récemment encore par Véronique Lévy dans son ouvrage *Jésus-Christ ou les robots*. Nous ne savons à l'heure actuelle ce que sera demain mais nous pouvons être sûrs que les mondialistes qui nous gouvernent peuvent céder à la tentation de recourir à la force tout en redoublant d'efforts de propagande pour corrompre les résistances.

La Révolution française a prétendu légitimer la force qui s'exerce dans les rues plutôt que de respecter la légitimité de droit divin, la loi naturelle, le génie producteur des familles et des corps de métier, des libertés locales et des hiérarchies sociales traditionnelles propres à protéger les plus faibles des excès de la démocratie bourgeoise. Le peuple, entité politique artificielle issue des Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle, lointain héritier de la plèbe romaine, à ne pas confondre au *populus* qui avec le *senatus* formait les deux composantes de l'Etat de la Rome antique (S.P.Q.R. = *senatus populusque romanus*), après avoir été sublimé par les partis républicains de tous bords, se retrouve curieusement mis au ban d'une grande partie des médias actuels et du personnel politique au point d'entendre parler maintenant de populisme quand il s'agit d'opinions non conformes à la pensée au pouvoir.

Cet éditorial n'a pas à prendre parti, bien au contraire, mais force est de constater que nous avons sous les yeux un énorme divorce entre une oligarchie illégitime qui se pare de légalité démocratique et d'une majorité de citoyens qui ne se sentent pas représentés par des instances qui court-circuitent la réalité des suffrages. Certes, l'État ne peut pas abdiquer sa prééminence sous peine de se laisser déborder par le désordre, source à court ou à moyen terme de dictature, soit du pouvoir en place, soit de la subversion elle-même, mais, comme le rappelle Michel de Jaeghere en citant Michel de L'Hospital dans son dernier éditorial du *Figaro Histoire*, « Le premier devoir de l'État était à ses yeux d'empêcher les citoyens de se déchirer ; sa plus précieuse mission, de les amener à dominer leurs passions. Cela ne se pouvait atteindre qu'en exerçant avec impartialité la justice et en restaurant, entre eux, ce qui fonde les Cités depuis Aristote : cette amitié qui ne se décide pas par décret, mais qui procède de ce qu'on leur a donné quelque chose à défendre, à aimer. »

Il manque à la *potestas* actuelle l'*auctoritas*, cette autorité ne peut pas s'incarner dans un président élu par une majorité toute relative bien que légale constitutionnellement ; tout comme l'autorité d'un père de famille relève de la légitimité de la loi naturelle et non des suffrages d'une quelconque majorité de ses enfants, de même un roi indépendant des vellétés électorales et devant rendre des comptes à la fin de sa vie terrestre peut seul assumer l'*auctoritas*, assurant par là le bien commun et les libertés publiques.

Alors maintenant, que penser de tout cela dans le cadre de notre association ? Notre travail continu pour la reconnaissance et l'honneur d'une famille va de pair avec une exigence de nos compatriotes dans la recherche des véritables enjeux à relever dans un monde en pleine ébullition et sur lequel souffle l'esprit révolutionnaire depuis des siècles. Aussi l'Institut Louis XVII soutient-il à fond Hughes de Bourbon dans sa quête de la vérité historique, profitons donc de la toute proche assemblée générale pour confirmer notre ardeur et notre détermination.

Le bureau

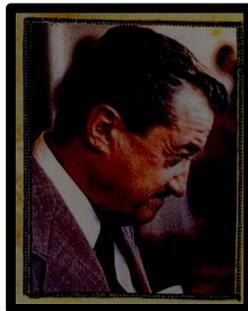
*IN MEMORIAM*  
*CHARLES-LOUIS-EDMOND DE BOURBON*  
*18 JUIN 1929 – 21 DECEMBRE 2008*

Eglise St Nicolas du Chardonnet

Messe célébrée pour le repos de l'âme  
de S. A. R. Charles-Louis-Edmond de Bourbon

selon les livres liturgiques en usage dans l'Église latine en 1962

**Samedi 23 mars 2019 à 12h15,**



.....  
**Après la messe**, nous vous invitons à nous retrouver pour un déjeuner façon  
« Brasserie » avant de nous rendre rue Langevin où se tiendra notre Assemblée Générale

Merci de nous retourner le coupon Assemblée Générale complété, précisant votre présence,  
ou non, pour le déjeuner ( **à régler sur place individuellement** )

.....

*« Cherchons comme cherchent ceux qui doivent trouver et trouvons comme trouvent ceux qui doivent chercher encore. Car il est écrit : celui qui est arrivé au terme ne fait que commencer. »*

## **INSTITUT LOUIS XVII**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

La prochaine assemblée générale se tiendra, (sauf cas de force majeure)

**le samedi 23 mars 2019**

**Studio Austreales,  
16 rue Geoffroy Langevin, ( métro RAMBUTEAU)  
Paris 4<sup>ème</sup>**

A l'instar de nos dernières assemblées votant sur les exercices 2015 et 2016, cette prochaine assemblée portera respectivement sur les exercices 2017 et 2018. Plus précisément, il sera tenu successivement une assemblée statuant sur l'exercice 2017 et une assemblée statuant sur l'exercice 2018.

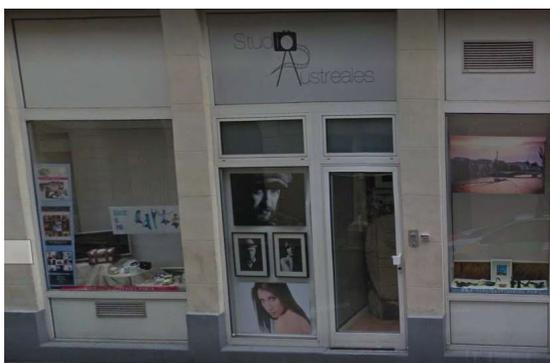
Cette concentration d'exercices en une double assemblée ne doit pas avoir force de coutume, d'usage ou d'habitude, mais le report de l'assemblée générale sur l'exercice 2017 se justifie au regard de diverses situations de contrainte tenant notamment à la sécurité, à la faculté de déplacement, à la disponibilité de chacun.

Ce report s'explique également par la nécessité d'une réflexion, qui méritait une attention particulière, approfondie et sans précipitation, mais au contraire avec un certain recul, sur les projets exposés lors de la dernière assemblée, compte tenu de l'existence de divers éléments susceptibles de faire envisager d'autres directions pour une plus grande efficacité dans la défense et la protection de notre cause.

Bien que la réunion successive de deux assemblées offre l'avantage d'un ordre du jour dense dépassant les questions administratives et financières, nous veillerons à ce qu'une assemblée se tienne régulièrement chaque année, conformément à nos statuts.

Nous espérons donc vous accueillir nombreux.

Le Conseil d'Administration



Façade du 16, le Studio met à notre disposition une salle voutée en sous-sol de 15h à 17h30

**CONVOCATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE  
L'INSTITUT LOUIS XVII**

*Le Samedi 23 Mars 2019 à 15 h30*  
**Studio Austreales,**  
**16 rue Geoffroy Langevin, ( métro RAMBUTEAU)**  
**Paris 4<sup>ème</sup>**

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER**

*Le 15 mars 2019 AU PLUS TARD ( adhérents à jour de cotisation)*

*A retourner à notre Trésorière : Mme UTZINGER*

**BP n° 10060 / 75721 Paris cedex 15**

*Nom(s) et Prénom(s) : .....*

*Adresse : .....*

*Téléphone : .....*

*Déjeuner brasserie ? ( oui – non) .....*

**( à régler individuellement sur place)**

## *INSTITUT LOUIS XVII*

### *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du Samedi 23 Mars 2019*

En cas d'impossibilité d'assister à cette assemblée et afin d'obtenir le quorum nécessaire à la validité des décisions prises, nous vous serions reconnaissants de recourir au mandat suivant le formulaire ci-dessous. Le mandat peut être adressé préalablement à l'assemblée à Madame UTZINGER (BP n° 10060 75721 PARIS Cedex 15) ou remis à l'assemblée lors de la signature de la feuille de présence.

#### POUVOIR DE REPRÉSENTATION

##### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 MARS 2019 A 15 H 30

Je, soussigné (nom, prénom)

demeurant à

, membre de l'association,

donne pouvoir à M, Mme, Mlle (nom, prénom)

demeurant à

, membre de l'association,

aux fins de:

- assister, en mon nom, à l'assemblée générale du 23 mars 2019 à 15 h 30;

- prendre part, en mon nom, à toutes les délibérations, discussions et à tous votes prévus à l'ordre du jour, donner tout avis;

Fait à

, le

Bon pour pouvoir (mention manuscrite du mandant)

Bon pour acceptation (mention manuscrite du mandataire)

#### *Ordre du jour*

- ordre du jour de l'assemblée (exercice 2017)

\* approbation du rapport moral exposé par la Présidente

\* approbation du rapport financier et du rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice 2017

\* approbation des comptes et bilan de l'exercice 2017

\* quitus aux administrateurs

\* questions diverses sans vote

- ordre du jour de l'assemblée (exercice 2018)

\* approbation du rapport moral exposé par la Présidente

\* approbation du rapport financier et du rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice 2018

\* approbation des comptes et bilan de l'exercice 2018

\* quitus aux administrateurs

\* approbation du budget prévisionnel

\* procéder au renouvellement des membres du conseil d'administration pour une durée de cinq années à compter du 23 février 2018

\* questions diverses sans vote

## ***SUITE DES ARTICLES COMMENCES SUR LES ANNEES EN 15 : 1715***

Suite à la très belle exposition, à Versailles, début 2016, sur le thème de “La mort du Roi”, exposition détaillant tout ce qui concernait la maladie, puis l'agonie et la mort de Louis XIV, le 1<sup>er</sup> septembre 1715, enfin ses funérailles dans leur dimension grandiose et symbolique, nous avons saisi l'occasion, par la plume, de tenter de partager, de façon à la fois intellectuelle et sensible, la richesse de cette exposition avec tous ceux qui ne pouvaient s'y rendre, aussi de partager avec tous les réflexions nées de cette visite. En particulier, nous avons posé comme sujet de réflexion dans notre introduction cette question : la mort du roi Louis XIV, le 1<sup>er</sup> septembre 1715, marque-t-elle la fin d'un monde ?

Nous passerons sur le temps écoulé depuis la première partie, parue en 2016, de cet article, la suite ayant été interrompue d'un coup par la nécessité d'un recentrage et d'un recadrage sur l'origine de “Naundorff” en réponse aux articles, étalés sur plusieurs mois, de René Lescaroux. A cela se sont ajoutés, outre les aléas de la vie, des temps, discontinus, de lectures, de réflexion sur cette question qui n'a cessé, sous divers aspects, de continuer à se poser : 1715 marque-t-elle la fin d'un monde ? Elle n'a rien perdu de son intérêt. Au contraire : elle a ressurgi, au fil des mois, des recherches et des lectures, de façon toujours plus vive, plus inattendue aussi : car elle a impliqué depuis d'autres interrogations complexes qui n'ont fait que confirmer sa pertinence.

C'est que si cette question a pleinement son sens par rapport à 1715 et à cette exposition sur la mort de Louis XIV à la sortie de laquelle elle a surgi, elle en a aussi par rapport au temps dans lequel s'interroge la conscience qui la pose : aucune question historique ne saurait être que désintéressée, ou qu'enfermée dans le passé auquel elle s'applique. L'évolution, les mutations profondes, parfois brutales, de la France depuis 1715 et celles non moins profondes de l'Europe et du monde jusqu'à nos jours, les inquiétudes comme les espoirs concernant l'avenir inspirent cette interrogation sur l'état de la France, de l'Europe et du monde, à un moment donné de l'histoire qui peut être considéré comme un tournant, parce que nous mesurons de quoi nous sommes les héritiers et parce que le recul que donne la culture historique permet d'approfondir la compréhension de ce qui a fait la France, de ce qui s'est fait et défait à un moment de l'histoire, et de ce que nous vivons aujourd'hui, certes dans des contextes absolument différents, mais non sans lien avec le passé, ni sans leçons à en tirer.

L'autre pôle de la réflexion concerne l'héritage de Louis XIV à la mort de son père (1643), puis en 1661 quand il gouverne lui-même, au lendemain, l'expression ne saurait être plus juste, de la mort de Mazarin : le legs du règne de Louis XIV est en effet peu compréhensible en profondeur si l'on ne sait dans quels cadres rétrospectifs il s'inscrit, qui ont semé, dans sa mémoire et dans sa conscience, les ferments de sa politique. Avant donc, pour des raisons éditoriales, d'en faire ultérieurement le bilan, pour conclure par des sauts chronologiques sur les années en 15-16-17-18 en ouvrant de simples perspectives jusqu'à nos jours, il est apparu comme nécessaire d'évoquer d'abord l'héritage complexe, objet de cet article\*, qui fut celui du jeune roi, dont le règne fut l'un des plus longs de l'Histoire de France, héritage qui n'est pas sans faire réfléchir, les contextes étant certes différents, sur le présent et l'avenir de la France.

**M.L.**

\*La première grande partie s'intitulait :

I] DE LA MORT DU ROI LOUIS XIV À SES FUNÉRAILLES.

Nous commencerons donc, après une nécessaire introduction, directement par la grande partie suivante,

II] L'HÉRITAGE ET LA MÉMOIRE : MISE EN PERSPECTIVE DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

## INTRODUCTION

Etrange est la similitude qui caractérise le destin des deux testaments royaux : celui, en 1715 de Louis XIV et celui, en 1643, de son père, Louis XIII. Tous deux ouvrent une délicate période de Régence, et instituent un Conseil de Régence (avec, en 1643, la Reine comme Régente, mais aussi Gaston d'Orléans comme Lieutenant général du Royaume, et le Condé, futur meneur... de la Fronde). En 1643 comme en 1715, cette période transitoire voit, dans des circonstances différentes, la montée en puissance de la contestation parlementaire, même s'il convient de savoir que le Parlement français de l'époque n'est évidemment ni celui d'aujourd'hui, ni celui de ce Long Parlement anglais qui a tant fait rêver Voltaire et les anglophiles de l'époque des « Lumières » naissantes à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quant au testament de Louis XIV, il fut un feu de paille, étant cassé dès le lendemain de sa mort, le 2 septembre, par son neveu Philippe d'Orléans, avec l'aide des parlementaires séduits par ses promesses : Philippe d'Orléans dont le père, Gaston, n'a pas manqué comme cela sera vu un peu plus loin, d'inspirer le fils.

Cela, en soi, légitime déjà la question de savoir si la mort de Louis XIV, en 1715, marque la fin d'un monde : le bilan de la politique louisquatorzienne l'établira plus tard. Mais ici, parce que seule la comparaison lui donnera tout son sens, il faut ouvrir le champ de la réflexion par ce premier bilan que constitue l'héritage de Louis XIII jusqu'à la mort de Mazarin, en évitant de plaquer sur le passé des idées d'un autre temps, et en prenant d'abord en compte le contexte politique, géostratégique, économique, social et culturel qui est le sien. De quel royaume hérite donc Louis XIV quand il devient roi, à la mort de Louis XIII, son père, en 1643 (il a alors cinq ans, Mazarin menant les affaires sous la régence de la reine Anne d'Autriche) ? Et quand il commence à diriger lui-même effectivement le royaume, dès le lendemain de la mort de Mazarin, le 10 mars 1661 ?<sup>1</sup>

Deux aspects majeurs s'imposent dans ce premier bilan des débuts du règne : celui de la politique extérieure avec, pour l'essentiel, ses composantes géostratégiques et territoriales, et celui de la politique intérieure qui fera le point sur la mémoire des crises du passé ayant contribué à apprendre, au jeune Louis XIV, son métier de Roi.

## III] L'HÉRITAGE ET LA MÉMOIRE : MISE EN PERSPECTIVE DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

### 1- L'HERITAGE DU ROYAUME DE LOUIS XIII : UN ROYAUME EN PAIX ?

Quand meurt Louis XIII le 14 mai 1643 le royaume de France, s'étant en quelque sorte invité dans les affaires allemandes, est toujours engagé dans la guerre de Trente Ans (1618-1648) qui, pour des raisons tant religieuses<sup>2</sup> que politiques, a embrasé l'Empire germanique<sup>3</sup> - note à lire absolument - puis l'Europe<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>On rappellera que le roi **règne** à la mort de son prédécesseur, et qu'il **gouverne** quand il en a la capacité effective, soit au minimum lorsqu'il a atteint sa majorité. Louis XIV règne donc dès l'âge de cinq ans, mais ne gouverne, d'ailleurs par choix personnel, qu'après la mort de Mazarin, ayant largement dépassé l'âge de sa majorité, déclarée le 7 septembre 1651. Et il fut sacré le 7 juin 1654.

<sup>2</sup>La question religieuse, complexe dans ses antécédents et ses conflits intérieurs, sera abordée à part dans la sous-partie suivante concernant la politique intérieure française.

<sup>3</sup>Pour faire court dans l'article nous l'appellerons, comme cela se lit aussi dans des ouvrages d'historiens, l'Empire. En fait il s'agit, dans sa dénomination exacte, du Saint-Empire romain germanique, mosaïque de plusieurs centaines d'États, principautés de taille variable et villes libres, environ trois cent cinquante, veillant jalousement sur leurs libertés. Lorsque le Habsbourg Charles Quint abdiqua en 1555, l'Espagne de Philippe II fut détachée de son immense empire (comprenant l'Empire, donc germanique, mais aussi l'Autriche, la Bohême etc.... jusqu'aux frontières de la Hongrie et de la Silésie de l'époque, l'Espagne avec ses possessions italiennes, au Nord et au Sud de Rome, celles des Pays-Bas espagnols englobant un grand territoire au Nord et à l'Est de la France actuelle – dont la Franche-Comté - et les colonies ultra-marines). Mais, comme son oncle Ferdinand I<sup>er</sup> frère et successeur de Charles Quint pour la partie continentale de son immense empire, Philippe II d'Espagne était et restait un Habsbourg. Et les possessions des Habsbourg encerclaient et menaçaient la France.

<sup>4</sup> C'est l'opposition religieuse entre d'une part Prague et l'ensemble de la Bohême d'alors, protestante, et d'autre part les Habsbourg catholiques, qui déclenche une série de conflits générateurs d'alliances ou de renversements d'alliances avec les États européens, selon les convictions religieuses dominantes de leurs princes respectifs.

## **a- La toile de fond des périls : sous Louis XIII et Mazarin**

L'Europe était en effet toujours divisée entre protestants et catholiques, Réforme (protestante) et Contre-Réforme<sup>5</sup> (catholique) restant face à face pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est en 1635 que la France était, par les armes et par la diplomatie - du Père Joseph -, entrée dans cette guerre de Trente Ans, car elle avait lieu de craindre un double péril : celui des Habsbourg catholiques, qui venaient d'écraser la Bohême protestante par la victoire militaire de La Montagne Blanche en 1620, mais qui encerclaient la France par leurs territoires et ne cachaient pas leurs rêves d'hégémonie en Europe ; et celui des protestants dont l'allié suédois, le roi Gustave-Adolphe, ardent calviniste, avait remporté de foudroyants succès militaires, contenant certes en cela la puissance des Habsbourg, mais ne laissant pas d'inquiéter Richelieu, Richelieu qui venait, par le siège de la Rochelle (1627), d'avoir empêché les Anglais<sup>6</sup>, depuis l'île de Ré où ils étaient, de venir en aide aux protestants rochelais contre le Roi de France, et qui venait de signer l'Edit de grâce d'Alais (Alès) en 1629, ce qui mettait fin aux conflits armés, en France, entre catholiques et protestants.

Euvrant par la diplomatie - contre le puissant Empereur Habsbourg Ferdinand II (1619-1637)<sup>7</sup>-, avec Gustave-Adolphe<sup>8</sup> puis avec son successeur Bernard de Saxe-Weimar dont elle avait<sup>9</sup> racheté l'armée qui occupait l'Alsace, la France avait dû aussi recourir aux armes pour défendre Paris après les multiples offensives espagnoles : en Franche-Comté, à Saint-Jean-de-Luz (les Espagnols avaient donc franchi les Pyrénées), surtout, en 1636, à Corbie près d'Amiens, offensive espagnole menée à partir des Pays-Bas espagnols<sup>10</sup> qui occupaient le Nord et l'Est de la France actuelle sur une largeur non négligeable. D'Amiens à Paris, il n'y avait plus grande distance, et si 1636 fut l'année du *Cid* de Corneille, ce fut aussi et avant tout l'année de Corbie. La contre-offensive française, qui devait refouler les Espagnols de 1638 à 1642, permit alors de reprendre Arras (1640), Rocroi plus à l'Est (célèbre victoire de Condé en 1643), se poursuivant en Allemagne avec les brillantes victoires, de 1644 à 1648, de Turenne qui n'hésita pas à engager ses propres deniers pour réorganiser l'Armée du Rhin et faire ainsi la jonction avec Condé.

L'Europe épuisée conclut la paix par les traités de Westphalie (1648)<sup>11</sup> - dont les négociations furent engagées dès 1644 – même si on les regroupe parfois dans l'appellation unique de traité de Westphalie, au singulier. Il eut en tout cas pour conséquence une réorganisation de l'Europe, au détriment du Saint-Empire<sup>12</sup> d'une part, au profit de la Suède, du Brandebourg et de la France d'autre part. La France du jeune Louis XIV, qui en l'occurrence devait beaucoup au successeur de Richelieu, Mazarin, sortait donc agrandie de cette guerre.

---

<sup>5</sup>La Contre-Réforme catholique est née au Concile de Trente (1545-1563).

<sup>6</sup> L'Angleterre était devenue anglicane en 1534 et soutenait les protestants.

<sup>7</sup> Les dates indiquées sont celles de son règne effectif comme Empereur (voir la note n°2)

<sup>8</sup> Il fut tué au combat de Lützen en 1632 et l'armée de son successeur

<sup>9</sup> Après la mort de Bernard de Saxe-Weimar en 1639.

<sup>10</sup> Les Pays-Bas espagnols (séparés de la partie nord des Pays-Bas actuels devenus l'État protestant indépendant des Provinces Unies en 1579)

s'étendaient de la partie sud des Pays-Bas actuels et de la Belgique actuelle au Nord et à l'Est de la France.

Avec une très petite poche au Nord, à l'ouest de Dunkerque, la frontière de la France longeait à peu près une ligne allant de l'est d'Amiens à l'ouest de Verdun (à l'exclusion de l'Alsace, et de la Lorraine qui était alors un Duché indépendant) pour descendre verticalement à l'est de Dijon, de Lyon et de Toulon, ce qui excluait donc la Franche-Comté, et la Savoie rattachée beaucoup plus tard à la France.

<sup>11</sup>Il y eut plusieurs traités, de janvier à octobre 1648, qui se tinrent dans deux villes : Münster pour les négociations entre la France et l'Empire, et Osnabrück pour celles concernant l'Empereur germanique d'une part, les princes allemands et la Suède d'autre part.

<sup>12</sup>L'Empire allemand avait vu son territoire ravagé, sa population passer de 16 à 8 millions d'habitants, et, outre une réorganisation politique au profit des Électeurs (nombre passé à 8 avec le Palatinat) des États germaniques (*cf* la note n°2), des règlements territoriaux au profit donc de la Suède, du Brandebourg et de la France.

## **b- Une France agrandie dans un contexte fragile**

La France se voyait donc octroyer des droits et des terres impériales en Alsace, à l'exception de Strasbourg et de dix autres "villes libres", et reconnaître la possession des "Trois-Évêchés", Metz, Toul et Verdun, terres d'Empire occupées de fait depuis leur conquête par Henri II en 1552.<sup>13</sup> Ces trois Evêchés constituaient à l'est de la France d'alors, une sorte de tête de pont pouvant s'avérer utile par la suite. En outre, la *Ligue du Rhin* de 1658 "garantissait la neutralité de ses membres, tampons entre l'Empereur et la France, groupant notamment trois archevêques-électeurs rhénans, de Mayence, Cologne et Trèves, vrais clients de Mazarin"<sup>14</sup>. La France obtenait avec la Suède un droit de regard, à la Diète de Ratisbonne, sur les affaires allemandes.

L'agrandissement du royaume de France devait encore se poursuivre, toujours sous Mazarin au début du règne de Louis XIV par la Paix des Pyrénées, en 1659, mettant un terme à la reprise des hostilités, de 1648 à 1659, par une Espagne pourtant ruinée, gênée par la révolte du Portugal qui prenait son indépendance, et démographiquement réduite (à 4 millions d'habitants par rapport à une population française au moins quatre fois plus nombreuse), mais qui avait vu une occasion de vaincre de nouveau la France au moment où éclatait la Fronde (1648), affaiblissant intérieurement notre pays, et ce d'autant que de très grands et valeureux princes français se retournaient contre leur Roi. La Fronde terminée, Mazarin n'avait eu d'autre choix que de profiter de la guerre anglo-espagnole provoquée par une rivalité maritime et coloniale, en s'alliant avec le chef de la "République anglaise"<sup>15</sup>, Cromwell, et en obtenant un appoint décisif (flotte et corps expéditionnaire anglais débarqué en Flandre) pour assiéger Dunkerque<sup>16</sup>. La victoire de Turenne à la bataille des Dunes (1658) était, dans ce contexte, l'assaut décisif qui fit plier l'Espagne.

L'Espagne cédait donc le Roussillon (faisant ainsi son retour définitif au royaume de France), l'Artois, des places en Flandre et au Luxembourg, le mariage de l'infante espagnole Marie-Thérèse étant habilement négocié par Mazarin, contre une dot de "500.000 écus d'or payables en trois versements"<sup>17</sup> que l'Espagne ne devait jamais payer, ce qui permettait à Louis XIV de revendiquer, au nom de ce droit dit de hoïerie, tout ou partie de la succession d'Espagne, comme nous le verrons plus loin.

**En tout cas, les traités de Westphalie et la Paix des Pyrénées fondaient un nouvel équilibre européen, dont la France, malgré de chaudes alertes, tirait avantageusement et indéniablement parti, repoussant ses frontières au sud, au nord et à l'est, avec donc de précieuses enclaves.**

---

<sup>13</sup> La paix du Cateau-Cambrésis en 1559, confirmée par la Paix de Vervins en 1598 sous Henri IV avait, au sujet des Trois-Évêchés, entériné une sorte de *statu quo* de cette occupation des Trois-Évêchés sans régler de façon définitive la question (la France perdant ses conquêtes en Italie et devant définitivement renoncer au mirage italien). Il faut aussi rappeler que cette paix était consécutive au fait qu'en 1557, les Espagnols avaient ouvert la route de Paris en prenant la ville de Saint-Quentin, mais que l'Espagne, financièrement épuisée, n'avait pu pousser son avantage; et qu'en 1558 Henri II, décidant une contre-offensive, avait pris la ville de Calais aux Anglais qui la possédaient depuis deux siècles, le roi d'Espagne Philippe II ayant rendu visite à sa seconde épouse, Marie Tudor, pour recevoir des fonds de l'Angleterre afin de poursuivre son action militaire contre la France.

<sup>14</sup> MÉTHIVIER Hubert, *Le siècle de Louis XIV*, Paris, PUF, collection Que sais-je ? 1950, 6e édition de 1971, p.12

<sup>15</sup> Le roi d'Angleterre, Charles I<sup>er</sup>, prisonnier du Parlement, a été jugé et condamné à mort le 27 janvier 1649, puis décapité à la hache à White Hall, le 30 janvier 1649, ses dernières paroles ne pouvant être entendues que de ceux qui étaient sur l'échafaud à cause des rangs de soldats qui le séparaient de la foule.

<sup>16</sup> C'est à la faveur de cette alliance que Dunkerque devait revenir aux Anglais.

<sup>17</sup> BLUCHE François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p.133.

“Tout était calme, en tout lieu” constatait le roi en 1661<sup>18</sup>. Est-ce pour autant que la paix était durablement assurée, surtout à une époque où la conception de la guerre et de la paix différait passablement des conceptions que nous en avons aujourd'hui, “la guerre (ressemblant) souvent à une paix larvée (quand) la paix (...) plus souvent encore (...) était une paix armée”<sup>19</sup>?

Les guerres et les paix conclues sous Louis XIV le diront à l'occasion du bilan de sa politique extérieure.

A ce point de situation sur l'héritage géopolitique, stratégique et diplomatique complexe de Louis XIV concernant son royaume en 1661, il faut ajouter, pour comprendre aussi ce qui permettra d'établir un bilan de sa politique intérieure, un autre état des lieux, concernant la conscience et la mémoire qu'à cette même date, le jeune roi avait de l'état intérieur de ce royaume, mémoire des événements vécus, mémoire aussi des leçons reçues par ses précepteurs et par Mazarin, conscience enfin de ses devoirs de roi d'abord liés à son sacre, le 7 juin 1654, mais aussi dictés par sa charge elle-même, supérieure à sa personne.

## **2- LA MEMOIRE : LES LEÇONS DU PASSE ET DE LA JEUNESSE**

Résumons ce que contient cette mémoire du passé et qui explique, pour une part non négligeable, la politique intérieure sous le gouvernement du Roi Soleil : cette mémoire et les leçons qui l'imprègnent impliquent un double rappel, sur l'héritage de 1643, et sur celui de 1661 quand il prend les affaires en main, ces deux rappels comportant eux-mêmes deux aspects majeurs, politique et religieux.

### **a- Le jeune Louis XIV : la mémoire des crises religieuses du passé**

Quand Louis XIV devient roi, le protestantisme s'est répandu, depuis 1517 avec Luther, dans une grande partie de l'Europe continentale, en Angleterre, en Ecosse, dans les Provinces Unies, en Suisse, et en France. Après un XVI<sup>e</sup> siècle marqué par un renouveau spirituel et la Contre-Réforme catholique, bouleversé par les guerres de religion avec leur tragique et regrettable cortège de provocations, de destructions, d'exactions et de massacres dans les deux camps, après Henri IV et son Édit de Nantes de 1598, après un début de XVII<sup>e</sup> siècle marqué par de nouveaux troubles, siège de La Rochelle menaçant la France d'une nouvelle intervention anglaise, soulèvement dans le Midi aboutissant à la Paix d'Alais dans un contexte de contestation féodale encore présente ou au moins latente, guerre allemande puis européenne de Trente Ans, la question religieuse ressurgit à l'intérieur, pas seulement mais notamment avec le jansénisme, et l'Édit de Fontainebleau de 1685 révoquant l'Édit de Nantes.

On n'est pas roi quand on a la mémoire courte, ni limitée au seul pays que l'on dirige. Ce qui vaut pour tous les régimes d'ailleurs, et tous les chefs d'État. Alors, quels sont-ils, ces éléments de la mémoire des crises religieuses du passé ? Ils sont au nombre de deux, pour n'en donner que les cadres et quelques éléments essentiels de compréhension. Le premier point concerne les crises de la chrétienté et de l'Église catholique, qui ont engendré la nécessité de réformes ; le deuxième point concerne les guerres de religion en France, même si elles ont affecté l'Europe entière comme nous l'avons vu brièvement.

#### **• Les crises au sein de la chrétienté et de l'Église catholique**

On ne saurait ne pas commencer par évoquer la crise sans précédent qui a affecté la chrétienté pour des raisons extérieures à l'Église, mais qui ont marqué profondément et durablement l'Europe, chrétienne à l'époque, et sa mémoire : celle du XIV<sup>e</sup> siècle marqué par des calamités de toute sorte, famines, épidémies dont surtout celle de la Grande Peste de 1348 (1348-1350) qui fut une catastrophe démographique sans précédent, tuant entre 30 et 50% de la population européenne.

---

<sup>18</sup> PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris, Perrin, éd. de 2014. p. 361

<sup>19</sup> BLUCHE François, *op.cit.* p. 347

A quoi il faut ajouter consécutivement le manque de main-d'œuvre pour cultiver la terre, les révoltes engendrées par la misère et la famine, mais aussi par la Guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre qui avait failli s'emparer de la couronne de France<sup>20</sup>. Ces fléaux devaient entraîner une crise morale et spirituelle d'autant plus grande que la papauté était en plein Schisme, subissant une des plus graves crises de son histoire.

Il faut donc mentionner, comme facteur majeur de crise, cette fois au sein-même de l'Eglise et de sa plus haute hiérarchie, le **“Grand Schisme d'Occident de 1378”** qui, à l'occasion de grands troubles dans une Rome en plein chaos politique nuisant à la sérénité et à la régularité des conclaves, vit, suite au Concile de Pise en 1409, trois papes en même temps : l'un à Rome, l'autre à Avignon, le troisième à Pise. L'Empereur germanique, dans cette confusion générale, choisit de se substituer au Sacré Collège défaillant, le Concile de Constance (1414-1418) voulu par l'Empereur germanique mettant fin à ce “Grand Schisme”.

Ce “Grand Schisme” a contribué à affaiblir l'autorité du Pape et à déconsidérer l'Eglise romaine<sup>21</sup>, à développer l'esprit gallican<sup>22</sup> et à préparer la Réforme.

Autre facteur de la crise de l'Eglise catholique : la réputation du Pape Alexandre VI Borgia de la Renaissance (pape de 1492 à 1503). Il conviendrait de faire un point précis et objectif sur les faits et sur ce que l'on peut appeler sa “légende noire”, sur ce qui a contribué, et quand, à la forger et à en assurer le succès, le moins que l'on puisse dire étant qu'elle a marqué l'imaginaire collectif jusqu'à nos jours. Ne pouvant tout connaître ni avoir tout lu sur tant de sujets que nous avons déjà abordés, nous le disons honnêtement, nous renvoyons les lecteurs à cet ouvrage qui semble mériter de l'intérêt, écrit par un universitaire, Guy Le Thiec<sup>23</sup>.

Il faut enfin évoquer ce facteur majeur de l'Eglise catholique : **le scandale de la simonie<sup>24</sup> et de l'abus des indulgences<sup>25</sup>**, notamment sous le Pape Léon X, qui avait besoin de fonds pour poursuivre les travaux de la basilique Saint-Pierre, au Vatican. C'est notamment cette question, à cause des abus de cette pratique de la vente des indulgences par le moine Tetzl en Allemagne, qui **déclencha une vive protestation de Luther et les débuts de la Réforme protestante.**

Parallèlement naissait, au sein de l'Eglise catholique, la conscience de la nécessité de réformes, conscience présente dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Un double rappel caractérisant l'esprit de réforme s'impose donc.

---

<sup>20</sup>En 1420, par le traité de Troyes.

<sup>21</sup> L'élection du pape Martin V, en 1417, au Concile de Constance imposé par l'Empereur germanique, mit fin au Grand Schisme : le Concile s'y proclamait supérieur au pape, destituant Grégoire XII, pape de Rome de 1406 à 1415. Les deux autres papes, considérés comme anti-papes, ne figurent donc plus dans la liste des papes. Il s'agit, pour les derniers, à Pise de Jean XXIII (1410-1415), et à Avignon, de Benoît XIII (1394-1423), de son nom Pedro de Luna, qui, “déchu, se réfugia en Espagne (après une tentative désespérée pour retrouver le trône pontifical romain) mais ne plia pas, quoique abandonné de tous”. Source : *Larousse en trois volumes*, Paris, Larousse, 1996, Dictionnaire encyclopédique, vol. 3, article schisme, p. 600.

Sur le récit, romancé, mais documenté, du Grand Schisme, on pourra lire ce livre étonnant, suivi à la fin d'une note indiquant les auteurs des sources dont son auteur s'est servi, l'une étant ecclésiastique. Voici la référence de ce livre, source qui n'est donc pas un ouvrage d'historien : RASPAIL Jean, *L'Anneau du Pécheur*, Paris, Albin Michel, Livre de Poche, et en particulier, pour l'équipée militaire de “Benoît XIII” pour se rétablir, selon son point de vue, sur le trône pontifical romain, pp. 120 à 131 et 137 à 154.

<sup>22</sup>Le gallicanisme désigne une politique française qui cherche à échapper à une immixtion et à une emprise de la papauté dans les affaires intérieures. Il caractérise le gouvernement de Louis XIV, mais aussi de plusieurs de ses prédécesseurs

<sup>23</sup> LE THIEC Guy, *Les Borgia, Enquête historique*, Paris, Tallandier, 2013.

<sup>24</sup> Achat, vente, trafic de biens spirituels, de sacrements, de postes hiérarchiques ou de charges ecclésiastiques. Le trafic des indulgences (voir ci-dessous) est un acte de simonie.

<sup>25</sup>Il existe une différence entre l'**absolution** des péchés, pour les catholiques accordée -ou non - au terme de la confession auriculaire, par un prêtre et sous réserve de la pénitence effectuée, et l'**indulgence** catholique : elle est, elle, pour les âmes du Purgatoire, une rémission de peine, accordée par le pape en vertu des mérites du Christ, pour les péchés commis.

## • L'esprit de réforme

### ◆ Naissance de la Réforme et développement du protestantisme

C'est le deuxième élément de la mémoire qu'avait Louis XIV des crises religieuses du passé, liées à la naissance et au développement du protestantisme, luthérien et calviniste, lui-même précédé par le souci de l'Église, en son sein, d'introduire des réformes.

On rappellera, pour commencer, que le protestantisme, avant de se propager en France et en Europe, est né en Allemagne avec Luther le 31 octobre 1517, lorsque, affichant sur la porte de l'église de Wittenberg ses 95 "propositions", il proteste contre la pratique plus qu'abusive des indulgences par le moine dominicain allemand Tetzel. Luther traduit la Bible en allemand, pour l'Ancien Testament à partir de l'hébreu, et le Nouveau Testament, dès 1522 à partir du grec, (totalité publiée en 1536).

Sur le plan théologique se joint à cette protestation une conception de la foi différente<sup>26</sup> de celle de l'Église catholique, conception sur plusieurs points fondamentaux même opposée, et préfigurée, avec bien des variantes, au début du XIV<sup>e</sup> puis tout au long du XV<sup>e</sup> siècle :

- **en Angleterre** par l'universitaire d'Oxford John Wyclif (vers 1320-1384) qui commença à faire traduire la Bible en anglais, se sépara de la doctrine catholique sur de nombreux points fondamentaux et inspira le courant des Lollards rêvant d'une Église schismatique anglaise.

- **en Bohême**, à Prague, par l'universitaire Jean Hus (1369-1415), proche, mais de façon moins radicale, des idées de Wyclif, et qui inspira chez les Tchèques un courant anti-allemand, de nature nationale et sociale contre le Saint-Empire.

- **à Florence**, par le dominicain Savonarole (1452-1498), prêchant une réforme de l'Église et qui, intervenant dans le gouvernement de Florence, était favorable à un gouvernement démocratique.

- **en Suisse**, par Zwingli (1484-1531), hostile à Rome et à la doctrine catholique.

- **à Genève**, par le théologien d'origine française Calvin (1509 -1564), en rupture avec Rome peu après 1530, et qui, après l'Affaire des Placards<sup>27</sup> en 1534, quitta la France pour se réfugier à Strasbourg, puis Bâle puis en 1536 à Genève qu'il dirigea d'une main de fer.

- **en Ecosse**, par John Knox (1505 ? -1572) qui, avec les nobles écossais, imposa à Marie Stuart, l'épouse du roi de France François II, la Réforme, l'obligeant à accepter le calvinisme comme religion d'État, ce qui donna naissance à l'Église presbytérienne.

- Le calvinisme s'est enfin installé solidement **dans la partie nord des Pays-Bas et à Anvers, en Rhénanie et**, aux côtés du luthéranisme, **en Allemagne**.

---

<sup>26</sup>Le protestantisme s'oppose au catholicisme en ceci : le salut s'obtient par la foi seule, non par les œuvres ; pas de culte de la Vierge Marie ni des Saints, ni croyance au Purgatoire, ni confession auriculaire par un prêtre ; pas de célibat pour les prêtres ; seuls sacrements retenus : baptême et communion, avec des divergences de conception, même entre les différentes églises protestantes.

<sup>27</sup>Dans la nuit du 17 octobre 1534 des affiches, hostiles à la messe catholique et à sa conception de la communion comme transsubstantiation de l'Hostie en corps du Christ, furent posées dans Paris, dans plusieurs grandes villes de France et même sur la porte, au château d'Amboise, de la chambre du Roi François I<sup>er</sup> jusqu'alors conciliant à l'égard des Luthériens.

## ♦ Le renouveau spirituel catholique et la Contre-Réforme

### □ Les premiers réformateurs catholiques

Avant d'en venir au Concile de Trente, le redressement catholique a commencé à s'opérer autour de quelques grandes figures individuelles, à l'origine d'un renouveau de la vie spirituelle et mystique, comme Thérèse d'Avila et Jean de la Croix, grands saints espagnols catholiques de l'Eglise, qui refondent le Carmel médiéval. Les religieux et religieuses des couvents dont la "règle" s'était relâchée la revivifient. Des congrégations nouvelles voient le jour, en particulier l'Ordre de la "Compagnie de Jésus", fondé en 1540 par Ignace de Loyola (1491-1556) dont la valeur intellectuelle et le rayonnement, dans la société et l'enseignement, furent considérables. Ces Jésuites furent les principaux auxiliaires des papes réformateurs.

A ces hommes et femmes d'Eglise s'ajoutent des humanistes catholiques comme le Français Jacques Lefèvre d'Étaples (vers 1450-1536), qui choisit de rester catholique. Cet intellectuel, à une époque où est née depuis plusieurs décennies l'imprimerie, où se développent le goût et l'érudition antiques (c'est d'ailleurs le premier sens du mot "humanisme"), mais aussi l'esprit critique nourri par cette érudition, comprend la nécessité de traduire lui aussi la Bible - en français - (1523-1528), pour la rendre accessible. Il se fonde sur la Vulgate latine, mais en apportant une soixantaine de corrections à partir des originaux grecs. En butte à plusieurs attaques pour ses écrits, il fut protégé par la sœur de François I<sup>er</sup>, Marguerite d'Angoulême, et par le roi lui-même qui n'hésita pas à lui écrire depuis le fond de sa geôle espagnole où l'avait conduit sa défaite de Pavie face à Charles Quint.

### □ Le Concile de Trente (1545-1563)

Mais si la nécessité d'une réforme de l'Église catholique s'est fait sentir depuis longtemps, c'est le Concile de Trente qui la met en œuvre au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Précédé par le "*Saint-Office*" - organe de contre-attaque visant, pour contenir la Réforme protestante, à renouveler l'Inquisition tombée en désuétude - et "la Congrégation de l'Index" créée en 1543 - sorte de commission de censure -, le Concile de Trente est également l'œuvre du Pape Paul III, conscient qu'au-delà de ces mesures négatives, "c'est toute la vie de l'Église, le dogme même, qu'il faut repenser"<sup>28</sup>. Craignant comme ses prédécesseurs de voir remise en cause l'autorité pontificale et redoutant aussi d'offrir aux princes, en particulier au puissant Empereur Charles Quint, une occasion d'intervenir dans les affaires de l'Église, Paul III avait hésité à réunir un "Concile œcuménique", mais s'était finalement décidé à le convoquer pour répondre aux demandes des princes comme des religieux - la ville d'Empire, Trente n'étant pas trop éloignée de la péninsule en cas de nécessaire repli -. Trois aspects majeurs caractérisent l'œuvre de ce Concile poursuivie par les successeurs de Paul III : les abus sont combattus, la doctrine catholique est fixée<sup>29</sup> et affermie - l'Église confirmant ses positions en matière de dogme face à la Réforme protestante -, et l'autorité pontificale, en particulier sous le pontificat de Pie V (1565-1572), est renforcée, le Pape ayant seul pouvoir de décision en matière de dogme.

La Contre-Réforme catholique est à l'origine du mouvement baroque qui va inspirer tous les arts en Europe jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : mais il faut signaler que si la musique baroque est représentée par de grands compositeurs comme Vivaldi, catholique, elle a, dans le protestant Jean-Sébastien Bach, une étoile qui brille très haut au firmament de la musique sacrée.

---

<sup>28</sup>ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL J. *Histoire XVI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Bordas, 1959, coll. Louis Girard p.111

<sup>29</sup>Texte de la Bible en latin (la "Vulgate") établi, à partir de la traduction en grec due à Saint Jérôme (IV<sup>e</sup> siècle) ; parution d'un catéchisme, d'un bréviaire et d'un missel "romains" .

## □ Les nouvelles vagues réformatrices au début du XVII<sup>e</sup> siècle

L'œuvre des réformateurs se poursuit dans deux directions : catholique, et janséniste, courant qui traverse la société du XVII<sup>e</sup> siècle, en particulier en France, provoque de vifs débats, et une opposition radicale de la part de Louis XIV.

### - *Les prolongements de la Contre-Réforme*

En France, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le Cardinal de Bérulle introduit l'*Oratoire* qui se voue à l'étude et à l'enseignement, et fonde avec Madame Acarie le *Carmel* français ; la "*Congrégation de Saint-Sulpice*" attachée à la formation des prêtres deviendra plus tard une pépinière de grands prélats. Un peu plus tard encore, "Monsieur Vincent", cette grande figure catholique de la charité qu'est Saint-Vincent de Paul, témoin des misères et souffrances de son temps, si attentif aux malades (*Les sœurs de la Charité*) et à l'enfance abandonnée (*L'Œuvre des Enfants trouvés*), aumônier des galériens, fonde l'Ordre des Lazaristes. *L'Introduction à la Vie dévote* (1608) de François de Sales, saint catholique, ouvre les voies d'une dévotion confiante dans l'esprit de la Contre-Réforme.

Quant à la *Compagnie du Saint-Sacrement*, qui groupe au départ des laïcs pieux soucieux d'édification, elle finit par jouer un rôle occulte négatif de surveillance morale qui aboutit à son interdiction par Mazarin, et plus tard à sa caricature dans le *Tartuffe* par Molière. Enfin, pour revenir au début de ce XVII<sup>e</sup> siècle, la mère abbesse Angélique Arnauld réforme la règle de l'Abbaye bénédictine de Port-Royal qui va ultérieurement, sous Louis XIII et surtout Louis XIV, s'ouvrir au jansénisme.

### - Le jansénisme

Considéré par les catholiques comme une doctrine protestante, le jansénisme, dont les membres se défendent d'être protestants, est au cœur des polémiques religieuses du XVII<sup>e</sup> siècle : elles opposent en particulier Jansénistes et Jésuites. Ce courant religieux fera l'objet d'une excommunication papale, la célèbre Bulle "*Unigenitus*", promulguée à l'instigation de Louis XIV qui fera fermer le couvent comme nous le rappellerons lors du bilan de la politique louisquatorzienne en 1715.

C'est l'abbé de Saint-Cyran qui introduit au monastère de Port-Royal, dont il est le directeur de conscience, la doctrine sur la grâce divine de l'évêque d'Ypres Jansénius (1585-1638), dont l'ouvrage, *l'Augustinus*, inspiré par la méditation des œuvres de Saint-Augustin (V<sup>e</sup> siècle), paraît en 1640. Depuis la Réforme de 1609, les religieuses sont réparties dans deux maisons : à Paris et dans la vallée de Chevreuse, à Port-Royal des Champs, où, réputées pour leur "sainteté", elles offrent la possibilité de retraites spirituelles pour des hommes pieux que la tradition ne tardera pas à appeler "les Solitaires" de Port-Royal. La grande famille des Arnauld, très liée à Port-Royal, défend et propage, en opposition à celle des Jésuites, la doctrine janséniste. Ses deux enjeux majeurs en sont le salut de l'homme qui sans la grâce ne peut être sauvé du péché, et la liberté humaine, la grâce divine - si Dieu l'accorde mais seul un petit nombre d'élus la reçoit - ne pouvant être pour les Jansénistes qu' "efficace", c'est-à-dire agissant directement sur la volonté humaine, contrairement à la grâce telle que la conçoivent le théologien catholique Molina et les Jésuites, grâce non déterminante mais "suffisante" pour aider l'homme à résister au péché, lui laissant toutefois sa liberté et, partant, sa responsabilité. Dans son œuvre *Les Provinciales*, l'écrivain et philosophe Pascal s'est fait l'ardent défenseur, brillamment polémiste, du jansénisme, avant de mourir en laissant son autre grande œuvre inachevée, *Les Pensées*, dont on ne saurait méconnaître la profondeur comme la force du style.

Saint-Cyran, emprisonné par Richelieu, ne sera libéré qu'à la mort du cardinal. En 1655, la Sorbonne condamne cinq "Propositions" de *l'Augustinus*. En 1660, Mazarin fait condamner les *Provinciales*, deux ans avant la mort de Pascal, et prépare un "*Formulaire*" contre le Jansénisme, obligeant tous les ecclésiastiques à souscrire à cette condamnation. C'est là l'une des sources majeures des conflits religieux sous Louis XIV.

## • Les guerres de religion en France.

Si elles commencent en Europe peu après la naissance du protestantisme, elles se déclenchent en France, François I<sup>er</sup> étant jusque-là plutôt réservé, après l'affaire des Placards de 1534 évoquée précédemment, dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais aussi, les protestants étant de plus en plus nombreux et organisés<sup>30</sup>, plus particulièrement à partir de 1560, suite à la conjuration d'Amboise (1560), qui visait à faire enlever le jeune roi François II<sup>31</sup> (1559-1560), au château d'Amboise, par le prince du sang Condé et l'Amiral de Coligny, passés au protestantisme.

Cette tentative, qui avait pour but de soustraire le jeune roi à l'influence du Duc de Guise<sup>32</sup>, est de fait une atteinte à la sûreté de l'État à travers une volonté d'atteindre la personne royale, fait gravissime dans le contexte de l'époque et eu égard aux Lois fondamentales du Royaume de France<sup>33</sup>, étant donné que le roi est sacré et étant donné ce qu'il incarne : il s'agit d'un sacrilège et d'un crime de lèse-majesté *au premier chef*, le châtiment prescrit étant la mort, en l'occurrence, la pendaison des coupables arrêtés. Ce tragique événement passé, l'édit de Janvier de 1562 consacre le ralliement à une politique de tolérance de la part de Catherine de Médicis et du Chancelier Michel de l'Hospital voulant éviter une guerre civile ; celle-ci se déclenche pourtant à l'occasion, par une bande armée catholique du Duc de Guise, du massacre de protestants en 1562 à Wassy : c'est ce qui signe le début de huit guerres de religion successives (de 1562 à 1598), entrecoupées de courtes trêves.

C'est que le contexte est lourd : il faut en effet mentionner les vagues iconoclastes qui se succèdent jusqu'en 1570, cathédrales, églises (plus de vingt mille), calvaires, tombes, objets du culte catholique étant détruits ou gravement endommagés par des huguenots de plus en plus organisés : vagues iconoclastes auxquelles s'ajoutent les premières violences physiques, les premiers massacres, des deux côtés.

Si, après celui de Wassy (1562), un autre massacre incomparablement plus meurtrier constitue l'acmé du martyre protestant de cette époque, celui de la Saint-Barthélémy en 1572, souvent seul mis en avant dans les livres d'Histoire avec parfois le précédent, il convient d'enquêter sur les massacres de catholiques par les protestants, comme dans plusieurs villes et en particulier à la Rochelle en 1561 (peu avant l'Édit de tolérance de Janvier 1562), les livres d'Histoire étant en général beaucoup plus discrets (les sites internet aussi), voire silencieux à ce sujet. En 1561, une tentative conciliatrice entre prélats catholiques et théologiens calvinistes, le colloque de Poissy, avait pourtant eu lieu, les positions radicales des deux partis aboutissant à l'échec qui ne pouvait qu'en résulter.

Une violence extrême se généralise alors dans les deux camps jusqu'en 1598. Pour apaiser la situation Henri IV – reconnu par Henri III mourant<sup>34</sup>, et qui a abjuré la foi protestante mais a dû reconquérir son royaume au fil de l'épée en combattant et vainquant les Ligueurs catholiques du Duc de Mayenne, frère du Duc de Guise (le Balafre) -, signe des paix successives, vite remises en question, accordant aux protestants des places de sûreté de diverses natures dont certaines, notamment à partir de 1576, se transforment en postes militaires avancés.

---

<sup>30</sup>Deux partis ont été face à face pendant ces guerres de religion : le Parti huguenot et la Ligue, dirigée par le Duc de Guise, assassiné en 1588 peu avant Henri III. Guise est alors remplacé par le Duc de Mayenne.

<sup>31</sup>ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL J. *op. cit.* p. 121

<sup>32</sup>Voir la note n°25 ci-dessus.

<sup>33</sup>BONNEFIN Aimé, *La Monarchie française, 987-1789, Constitution et Lois fondamentales*, Paris, France-Empire, 1987, pp. 246 et suivantes et BASSE Bernard, juriste, *La constitution de l'Ancienne France*, Bouère, Editions Dominique Martin Morin, Soulisse et Cassegrain imprimeurs, 1986, p. 129

<sup>34</sup>Henri III, qui avait ordonné, en 1588, l'assassinat du Duc de Guise, Ligueur catholique, à Blois, y fut lui-même assassiné en 1589. L'annonce de l'assassinat du Duc de Guise avait engendré une insurrection à Paris (1588)

Leur octroi fait l'objet de nombreux édits à partir de 1576 (Saint-Germain, Beaulieu, Poitiers, Nérac...) jusqu'à l'Édit de Nantes de 1598 que Henri IV impose avec autorité au Parlement rétif, tout en réaffirmant, non sans une égale fermeté, sa foi catholique, conformément aux lois fondamentales<sup>35</sup>, c'est-à-dire constitutives pour ne pas dire constitutionnelles, du Royaume de France.

Il faut également rappeler que, tout comme les catholiques français, avant de s'en inquiéter, avaient fait appel à la catholique Espagne ennemie de la France contre les protestants, le protestant Condé, se retournant contre le Roi de France, avait livré Le Havre aux Anglais<sup>36</sup> (1562) d'Elisabeth I<sup>re</sup>.

Enfin, deux autres événements sont inscrits dans la mémoire du roi Louis XIV :

- le siège impitoyable de La Rochelle en 1627-28, suite au soulèvement protestant soutenu par l'arrivée de la flotte anglaise débarquée à l'île de Ré, siège qui avait décimé les habitants refusant de se rendre en les réduisant à la famine ; Richelieu ne pouvait accepter l'existence d'un "Etat dans l'Etat", soutenu par l'étranger, comme cela avait été le cas antérieurement, précisément au sujet du Havre avec Condé.

- le soulèvement protestant du Languedoc de 1628, dirigé par le Duc de Rohan, qui avait dû se soumettre peu après, l'édit de grâce d'Alais (Alès) de 1629 accordant la grâce royale aux révoltés, mais interdisant, sauf autorisation royale, les assemblées protestantes ou synodes, et supprimant les places de sûreté en exigeant leur démantèlement. Richelieu avait cependant encore dû faire face à un nouveau soulèvement, en 1632, toujours en Languedoc, du Duc Anne de Montmorency : quoique filleul du roi Henri IV, le Duc fut condamné à mort et décapité.

#### **b- Le jeune Louis XIV : la mémoire des crises politiques du passé**

Malgré la volonté de Richelieu d'empêcher l'invasion extérieure du royaume comme sa subversion, de faire respecter l'autorité du roi en faisant en sorte, selon sa formule, de "ruiner le parti huguenot", d'abaisser l'orgueil des Grands", et d'améliorer le fonctionnement de la monarchie mise à mal sous la Régence de Louis XIII, le début du XVII<sup>e</sup> siècle restait en proie aux restes encore vivaces de l'anarchie féodale du siècle précédent, comme en témoigne encore le complot de Cinq-Mars visant l'assassinat de Richelieu.

Trois éléments de politique intérieure constituent des moments forts de la jeunesse de Louis XIV qui ne pouvaient manquer de marquer sa mémoire et sa conscience royales : la Fronde, la confrontation au Parlement, son sacre et l'apprentissage de son métier de roi comme de la Raison d'Etat. Ils constituent, comme tout ce qui a été rappelé, les cadres indispensables pour la compréhension d'une politique dont le bilan, solaire, n'est pas sans ombres.

#### **• La Fronde: l'apprentissage du pouvoir**

Louis XIV a peu connu son père, mort quand il était tout jeune enfant. Et cinq ans plus tard (il a donc dix ans), tandis que gronde la Fronde, il doit, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, par un froid coupant, s'enfuir de Paris avec sa famille pour être mis en sécurité : "le complot était fait pour s'assurer de la personne du roi" écrira Mazarin<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup>BONNEFIN Aimé, *op. cit.*, chapitre IX, pp. 232 à 244 et BASSE Bernard, *op. cit.* pp. 69 à 90. On y lit que le titre de "Très chrétien" des rois de France date de l'époque de Pépin le Bref (*ibid.* p. 99).

Les deux ouvrages évoquent avec précision ce qui se passa après les Etats généraux de Blois en 1588 et l'Edit d'Union, concernant la mort d'Henri III et sa succession par Henri de Navarre, alors protestant, devenu Henri IV et sacré après sa conversion au catholicisme conformément aux Lois fondamentales, le 25 juillet 1593.

<sup>36</sup>ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL, *op. cit.* p.122. On lira aussi avec intérêt le site des Archives Municipales de la ville du Havre, qui fournit un tableau chronologique des événements.

Archives.lehavre.fr/delia-CMS/archives/site/.../vie-militaire-et-conflits.html

<sup>37</sup>BLUCHE François, *op. cit.*, p. 67 : "s'assurer" signifiant en l'occurrence le faire prisonnier des comploteurs.

Rappelons qu'en dépit des émotions populaires et des révoltes de croquants de 1624 à 1643, de la Normandie au Rouergue en passant par d'autres provinces, dues à la misère engendrée par les troubles, les guerres, et les taxes que celles-ci avaient entraînées<sup>38</sup>, ce n'est pas des campagnes que partit la Fronde (1648/49-1653), mais de Paris. **Elle comporte deux phases : l'une parlementaire, l'autre étant celle des Princes.**

#### ♦ La Fronde parlementaire

Elle n'a pas d'unité réelle, à l'exception de la haine de tous contre Mazarin qui, au vu de l'état des finances, c'est-à-dire des dépenses dues aux événements antérieurement évoqués, a augmenté les impôts directs et a dû en créer de nouveaux, cherchant à faire payer les plus nantis. Mazarin s'est aussi constitué une belle fortune. Mais “ c'est beaucoup plus le fait de la guerre<sup>39</sup>, et du refus des privilégiés de payer l'impôt, que des prévarications de Mazarin et de son Surintendant des Finances, Particelli d'Emery”<sup>40</sup> qui explique la situation financière de la France. François Bluche le confirme sans détour, ajoutant : “Le soulèvement des privilégiés est une révolte d'enfants gâtés. Ces parlementaires, (ces rentiers et “robins” qui ont accédé à la noblesse par la robe) et qui agitent Paris en 1648 ne sont pas victimes de la crise.”<sup>41</sup>

En tout cas, au printemps 1648, “les magistrats de Paris tirant alors prétexte de cette persécution fiscale qui les atteint, vont élever le débat jusqu'à créer l'ébauche d'une assemblée constituante ! (... Anne d'Autriche, la Régente, s'insurgeant contre ce qu'elle appelle) “une espèce de république dans la monarchie.”(…En cela,) les circonstances de 1648 semblent préfigurer celles de 1788.” écrit François Bluche<sup>42</sup>, la reine et Mazarin devant momentanément céder, le 31 juillet 1648, aux revendications des parlementaires.<sup>43</sup>

Or le contexte est pour le moins dangereux.

C'est celui, enflammant les esprits dans Paris, de la guerre civile anglaise qui a fait le roi Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre prisonnier du Parlement : guerre civile anglaise aboutissant en 1649 à la révolution anglaise de Cromwell et à la décapitation de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre. L'exemple du Parlement anglais (assemblée politiquement élue à la différence du Parlement de Paris, simple Cour de Justice et d'enregistrement des actes royaux) commençait donc à rendre grande la tentation, la reine et Mazarin (mais par tactique) cédant (mais par tactique) , de faire du Parlement de Paris l'équivalent de celui de Londres qui avait traduit en justice son roi avant de le condamner à mort.

---

<sup>38</sup>On rappellera que le règne de Henri IV, malgré les difficultés, avait remis en ordre le royaume :

- grâce à l'action de Sully dans les domaines

♦ de la fiscalité, pour commencer à introduire plus de justice fiscale en diminuant les impôts directs qui pesaient sur les paysans (l'essentiel de la population à l'époque) et en augmentant les impôts indirects concernant davantage les catégories sociales aisées.

♦ des finances (Budget remis en équilibre dès 1601 et excédentaire en 1610) \*,

♦ de l'agriculture et ♦ des grands travaux favorables à la mise en valeur du pays et au développement des voies commerciales, en métropole comme à l'Outre-mer ;

- grâce à l'action de Barthélémy de Laffemas pour l'industrie (manufactures) avec sa doctrine du mercantilisme, qui préfigure l'action de Colbert sous Louis XIV.

\* BAILLY Antoine, *Histoire financière de la France, depuis les origines de la monarchie jusqu'à la fin de 1786*, Moutardier Libraire-Editeur, 1830, tome I, pp. 282 à 318.

<sup>39</sup>Les finances se sont dégradées à partir de la mort de Henri IV, sous la Régence, et plus nettement à partir de 1634, quand la France s'engage, un an plus tard, dans la guerre de Trente Ans (1618-1648). Elles ont baissé ensuite mais pas suffisamment.

<sup>40</sup>ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL, *op. cit.* p.172.

<sup>41</sup>BLUCHE François, *op. cit.*, p.81

<sup>42</sup>BLUCHE François, *op. cit.*, p.63

<sup>43</sup>Le Parlement se réunit aux autres” Cours souveraines” parisiennes et proclament “l'Arrêt d'Union” du 13 mai 1648 dont sort un plan de réforme, les “Propositions de la Chambre de Saint-Louis” réclamant la suppression des Intendants et le contrôle, par les Parlements (il y en a aussi dans les provinces) de l'administration financière et des levées d'impôts.

Broussel, Conseiller au Parlement, (et Potier de Blancmesnil, Président), redoublent donc d'insolence, profitant de la faiblesse de la Reine et de son ministre attendant qu'un succès militaire – contre les Espagnols - les aide à restaurer leur autorité bafouée le 31 juillet par les « Propositions de la Chambre de Saint-Louis » (note n°43) : ce succès espéré vient le 20 août 1648, par la brillante victoire du Grand Condé à Lens. Le 26, les deux parlementaires sont arrêtés. Mais il en résulte plus de mille barricades dans Paris (1260), qui obligent la reine à faire libérer Broussel, à confirmer ses concessions de juillet au Parlement et à en ajouter de nouvelles. C'est peu après qu'elle emmène hors de Paris, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, le jeune Louis XIV qui ne pourra pas oublier la menace dont, avec sa famille, il a été l'objet, ce qui n'est pas sans expliquer sans future installation à Versailles, avec une Cour et des Grands ainsi placés sous surveillance.

Tandis que le traité de Westphalie a été signé, Condé, en février 1649, bloque Paris avec ses troupes : le Parlement baisse alors d'un ton et engage des pourparlers qui aboutissent, le 11 mars 1649, à la Paix de Rueil accordant un pardon général. En octobre, Le Roi entre à Paris sous les acclamations de la foule, accompagné de Mazarin qui a triomphé à l'extérieur comme à l'intérieur. Mais Condé va faire payer le prix fort de son soutien : la Fronde condéenne, Fronde des Princes, va commencer.

### ◆ La Fronde des Princes

Condé, mesurant l'importance du service rendu affiche avec arrogance son ambition de dominer l'État. Derrière lui s'agite toute une "clientèle" et de grands seigneurs. Pour couper court à cette agitation, Mazarin le fait arrêter en plein Louvre, le 18 janvier 1650. Aussitôt, les Grands prennent les armes, soulevant des provinces entières.

C'est la guerre civile, qui menace d'ébranler tout l'édifice monarchique, le Parlement de Paris se révoltant à nouveau. Le 30 janvier est signé un traité d'union des Frondes. Mazarin, fin tacticien, feint de céder et s'enfuit (le 6 février 1651) après avoir libéré Condé. Mais de Rhénanie où il s'est réfugié, Mazarin continue à diriger la politique d'Anne d'Autriche - quasi prisonnière -, préparant l'avenir en correspondant avec Michel Le Tellier et chargeant son intendant Colbert de faire un inventaire des biens, utile pour engager des soldats fidèles.

**A Paris s'installe une confusion générale**, le Cardinal de Retz complotant à l'envi. **Dans la nuit du 9 au 10 février 1651, la foule pénètre dans le Palais-Royal pour s'assurer de la présence d'un précieux otage, le roi Louis XIV** qui, pendant ce défilé dans sa chambre, feint de dormir comme, à la hâte, le lui a prescrit la reine. **Il a treize ans, et est encore mineur**. Le lendemain, il doit signer, sa mère ayant été forcée à y consentir, un ordre de libération des princes frondeurs. Et "le 17, le Parlement enregistre une déclaration royale prévoyant que « nul étranger, quoique naturalisé » ne pourra plus accéder à un ministère"<sup>44</sup> : le sort de Mazarin semble être réglé.

En Mars la Grande Mademoiselle, fille du frondeur Gaston d'Orléans<sup>45</sup> - oncle paternel du jeune Louis XIV -, esprit romanesque et très échauffé, part "levant son nez au vent des batailles, coiffée d'un saladier<sup>46</sup> à larges plumes, vêtue d'un « habit gris tout couvert d'or » , suivie de ses « maréchaux de camp »<sup>47</sup>, amazones au noble nom, pour se jeter, jouant le rôle de quelque nouvelle Pucelle, sur...Orléans. Elle n'est d'ailleurs pas la seule de « cette guerre des Amazones » (La Duchesse de Longueville, Madame de Châtillon pour les plus connues...) à soulever la France et à la mettre à feu et à sang"<sup>48</sup>.

Condé se rend insupportable au point de devoir quitter Paris : bousculé par Turenne fraîchement rallié au roi (en mai 1651), Condé lui échappe de justesse grâce à **la cousine de Louis XIV : Mademoiselle, Mademoiselle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, n'a pas hésité à faire tirer le canon des tours de la Bastille sur les troupes royales (2 juillet 1652) !**

---

<sup>44</sup>BLUCHE François, *op. cit.*, p.72

<sup>45</sup>Gaston d'Orléans avait déjà fait preuve d'un esprit contestataire lors de la "Cabale des Importants" en 1643.

<sup>46</sup>Ou salade : nom d'origine italienne, désignant un casque en usage du XVe au XVIIe siècle

<sup>47</sup>PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIV*, Paris, Perrin, 2014 pour l'édition consultée (nombreuses rééditions), p. 113

<sup>48</sup>PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIV, L'HOMME, L'ARTISTE, LE ROI*, article intitulé "6 janvier 1649. Sur la paille de Saint-Germain", *Le Figaro Hors-Série*, octobre 2009, p. 24

Et Condé, le 4 juillet, de faire encercler l'Hôtel de Ville de Paris, d'être nommé le 20 par le Parlement sur proposition de Broussel généralissime, Gaston d'Orléans étant proposé lieutenant général du royaume. Il ne s'agit rien moins que de "réclamer la réunion des Etats généraux et la fin de la monarchie absolue"<sup>49</sup>. Le Duc de Rohan soulève Angers.

Mazarin abat alors une nouvelle carte, qui sauve la royauté : un groupe de parlementaires modéré, obéissant à une déclaration royale du 31 juillet 1652 qui ordonnait la translation de la Cour souveraine du Parlement de Paris à Pontoise, arrive le 7 août à Pontoise (le roi étant devenu majeur dans l'intervalle). Broussel et les parlementaires rebelles sont *de facto* dans l'illégalité dans tous leurs votes et décisions. De plus en plus nombreux sont les ralliements de parlementaires pacifiques à la Cour de Pontoise. Le 18 août 1652, Mazarin, qui était revenu à la tête d'une petite armée à Poitiers le 28 janvier (1652), retrouvant le roi et la reine, repart officiellement par le consentement volontaire du roi : c'est une ruse pour mieux désarmer ses adversaires opposés à ce qui est perçu comme une emprise politique du Cardinal. Et pour changer les sentiments des Parisiens, un chapeau de cardinal est offert à l'archevêque Gondi, redoutable frondeur adulé : c'est le cardinal de Retz, mais proche de sa fin politique, comme la Fronde elle-même. Quant à Condé, de plus en plus isolé, il trahit une fois de plus, passant, en octobre 1652, aux Espagnols qu'il avait ... glorieusement combattus à Rocroi, en 1643. Le temps du retour à l'ordre est donc venu.

Le 21 octobre 1652, Louis XIV fait son entrée triomphale à Paris. Le 22, le Parlement siège de nouveau dans la capitale. Le 25, Gaston d'Orléans, dont le roi a commandé l'exil, se soumet. Le 26<sup>50</sup>, Louis XIV écrit affectueusement à Mazarin. Le 12 novembre, le monarque signe une nouvelle déclaration contre les rebelles. (Condé, Conti, La Rochefoucauld ...). Le 19 décembre, il fait arrêter et emprisonner le cardinal de Retz.

Et le 3 février 1653, Mazarin, dont la tête avait pourtant été mise à prix<sup>51</sup> fait un retour triomphal à Paris, ayant su miser sur les facteurs de dissension entre les Frondeurs et la majorité de Louis XIV<sup>52</sup>, promesse d'apaisement dans une France et une capitale à la fin lassées des désordres.

#### ● L'apprentissage du métier de roi

Si la conscience politique de Louis XIV a été forgée par ces événements et cette mémoire complexes du passé sans le rappel desquels un bilan du règne n'aurait pas beaucoup de sens, il faut ajouter, brièvement car ils sont plus simples à comprendre, quatre événements, marquants pour Louis XIV comme pour la France : précisément son accession à la majorité, son sacre, ses actions au Parlement, et son mariage. Tous lui apprennent, bien évidemment avec les éléments d'éducation religieuse et politique, son métier de roi et le sens de la raison d'État.

#### ◆ De la majorité au sacre

C'est donc à l'heure du danger pendant la Fronde que Louis XIV, pourtant adolescent, a su ne pas céder à la peur, particulièrement quand la foule est entrée dans sa chambre, et su faire confiance à la Reine sa mère, mais aussi à Mazarin dont il avait compris qu'il était un grand serviteur de l'État. " Il a aussi compris que la paix de Westphalie, qui (a humilié) l'Empereur et (diminué) le Saint-Empire, est une grande chose (...et que) la révolte (de la Fronde), pour s'en tenir à son prétexte, (n'aura été) qu'un enfantillage (...) le nom de Fronde (,) bien choisi, (amplifiant) de manière caricaturale un jeu d'enfants."<sup>53</sup> François Bluche ajoute un peu plus loin (même référence) : "Sans la fidélité du petit prince à la Reine mère, tout aurait basculé ; et cette révolte, qui jamais ne parvint à devenir révolution, eût offert le spectacle inouï d'une insurrection anti-royale cautionnée par le Roi."

---

<sup>49</sup>*Ibid.*

<sup>50</sup>Toutes ces dates sont tirées des ouvrages d'historiens précédemment évoqués : l'histoire de la Fronde est si complexe dans le détail des événements, que nous avons tenté d'en faire un récit explicatif aussi clair que possible, en évitant de surcharger le texte par un trop grand nombre de notes en bas de page, le grand historien François BLUCHE lui-même n'hésitant pas à écrire que la Fronde, "même simplifiée, est inracontable". *ibid.* p. 65

<sup>51</sup>Le 29 décembre 1651

<sup>52</sup>BLUCHE François, *op. cit.*, p.72

<sup>53</sup>BLUCHE François, *op. cit.*, pp. 65 & 66

Louis XIV a donc acquis un grand sens politique et le sens de l'ordre au cours de cette épreuve de la Fronde, qui n'a pas seulement “ impressionné (sa) sensibilité, (mais a formé) son caractère”<sup>54</sup>. Et cette épreuve, intervenue quand il était encore mineur, s'inscrit dans un temps où il passe, entre 1648 et 1653, de l'enfance à l'âge adulte et de sa minorité à sa majorité, événement *de facto* si nécessaire pour contribuer à ramener le calme dans Paris et dans le royaume.

C'est que seule cette proclamation de la majorité de Louis, pour le pouvoir et à défaut de mettre fin, c'est le cas de le dire séance tenante aux troubles, pouvait débarrasser la “double hypothèque de Gaston d'Orléans et du (Prince de Condé)”<sup>55</sup>. La proclamation de la majorité de Louis eut donc lieu le 7 septembre 1651, en pleine crise. Louis y fit, le protocole étant respecté, une harangue aussi laconique que nette. C'était une première étape dans l'affirmation de l'autorité royale, encore malmenée par les suites de la Fronde jusqu'en 1653. En tout cas, Mazarin n'avait pas hésité à instruire le jeune Louis, plus que par une initiation abstraitement intellectuelle, encore scolastique<sup>56</sup> à cette époque, par une initiation aux affaires.

C'est d'ailleurs aussi dans ce sens que Louis fut amené à découvrir concrètement son royaume en le parcourant au cours de plusieurs voyages, sans que l'on eût faussé le jeu en s'arrangeant pour qu'il crût que “tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes”<sup>57</sup>.

Au contraire, même au cours de ces années troublées, 1650, 1651, 1652, en dépit des risques, Louis approcha les soldats comme les officiers, les gens de toutes conditions, aubergistes, maîtres de poste, manants et postillons, artisans et paysans, passant de campagne en campagne, de ville en ville, de provinces riches en provinces pauvres, apprenant ainsi à connaître son royaume, selon l'expression de François Bluche, “sans filtre et sans fard”<sup>58</sup>.

Enfin, on rappellera que l'éducation de ce roi qui n'était donc pas, comme on le dirait aujourd'hui, un politique “hors sol”, lui a apporté bien des éléments sur le plan de l'esprit ; et elle n'a évidemment pas manqué d'être forte sur le plan spirituel. Dans l'éducation religieuse que reçut le jeune Louis, orphelin de père à cinq ans, rappelons-le, on mentionnera d'abord le rôle premier de sa mère, espagnole, l'affection réciproque entre la mère et le fils méritant d'être soulignée.

Il y eut aussi trois autres grands personnages dont le Père Paulin, jésuite, qui fut son premier confesseur et lui donna sa première communion, religieux très opposé, dans l'esprit de la Contre-Réforme dont il enseigne le catéchisme au jeune Louis, au protestantisme et au jansénisme ; il est également un catéchiste aimé de son royal élève. Louis apprend donc de bonne heure concrètement la piété, par exemple en lavant les pieds des pauvres et en les servant à table le jeudi saint de 1645.

---

<sup>54</sup> *Ibid.* p. 81

<sup>55</sup> *Ibid.* p. 74

<sup>56</sup> La scolastique, née aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, désigne l'étude de la philosophie qui cherchait à concilier l'apport des textes grecs, notamment d'Aristote, à la théologie chrétienne exprimée par les Pères de l'Eglise et Anselme. Concernant les principaux domaines du savoir de l'époque, elle a culminé au XIII<sup>e</sup> siècle dans les Universités qui se développent partout en Europe - Louis IX fonde la Sorbonne en 1259 -. Elle forme également les esprits à l'art de l'argumentation. Elle perd de sa vigueur intellectuelle et décline à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, pour faire l'objet d'une critique de la part des humanistes de la Renaissance au XVI<sup>e</sup> siècle tels Rabelais et, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, de Descartes (1596-1651), reconnaissant avoir reçu des jésuites cette formation à la Flèche dans “un des meilleurs collèges de toute l'Europe”, (mais l'ironie n'est peut-être pas absente de cette précision puisque, toujours dans la première partie de son *Discours de la Méthode* (1637), il procède de façon critique à la “table rase” tout ce savoir qu'il y a précisément reçu).

<sup>57</sup> Allusion – volontaire anachronique ! – à la célèbre formule de Voltaire dans *Candide* (1759), raccourcie, signalons le tout de même, pour mutiler la philosophie de Leibniz par de savantes manipulations stylistiques : polémique oblige!

<sup>58</sup> BLUCHE François, *op. cit.*, p. 92

Mentionnons ensuite sur le plan intellectuel notamment : l'évêque de Rodez Hardouin de Péréfixe de Beaumont, qui fut aussi un temps le Confesseur du Roi, lui donna des leçons de latin, mais beaucoup de morale et d'histoire, l'histoire dont plusieurs lecteurs l'imprégnèrent chaque soir ; la dernière figure est, plus curieusement car elle est très éloignée des idées des deux "formateurs" précédents, et c'est pourtant le choix du... Cardinal de Mazarin, le libertin<sup>59</sup> et sceptique La Mothe Le Vayer (1588-1672) : "son pyrrhonisme<sup>60</sup>, écrira Voltaire, n'empêcha pas qu'on lui confiât une éducation si précieuse" écrit François Bluche<sup>61</sup> en un malicieux rappel. Mais n'oublions jamais l'importance du parrain de Louis Dieudonné, Mazarin.

Cela dit, et contrairement à ce qu'a répandu avec un malin plaisir<sup>62</sup> la plume hostile de Saint-Simon, Louis n'a donc pas eu une éducation négligée. Il eut encore des leçons de mathématiques, d'italien, de dessin, de musique, de danse, d'"écriture"... Cela ne l'empêcha pas de rester "complexé" de n'avoir pas assez appris la rhétorique<sup>63</sup> et la scolastique, puisqu'il confiait dans sa correspondance qu'il s'était « senti dans les conversations avec les *savants* un ignorant incapable de s'élever à la hauteur de ses interlocuteurs » précise Jean-Christian Petitfils<sup>64</sup>, citant Jean Meyer dans son ouvrage sur Bossuet. Voilà, de la part de Louis XIV, une "confession" d'une humilité qui équilibre pour le moins la vision traditionnelle et insuffisamment documentée d'un monarque pétri d'orgueil. Il eut aussi un maître d'armes, apprit à passer en revue les troupes ; Mazarin lui offrit un cheval, fit construire un fort en réduction dans les jardins du Palais-Royal, des canons tiraient à blanc, et l'enfant roi apprit la poliorcétique<sup>65</sup> comme l'art de la guerre en y "jouant", avant de la pratiquer, adulte, sur les champs de bataille, passant avec aisance d'un "exercice" à l'autre.

Le 7 juin 1654, plus de trois ans après la majorité du Roi qui n'a encore pas seize ans, a lieu son sacre à Reims. Il avait fallu le différer en raison de la Fronde et de la menace des troupes hispano-condéennes, Condé ayant même tenté de marcher sur Paris. Mais la situation étant, sinon paisible, du moins apaisée, il était plus que temps de "stabiliser la monarchie et consacrer le « mariage mystique » de Louis et de la France (dont) l'émouvant et antique rituel (...) était un acte politique et religieux de première importance, à valeur hautement symbolique"<sup>66</sup>. Car par le sacre, le roi devenait l'Oint du Seigneur, le "Lieutenant de Dieu sur terre", "l'évêque du dehors". Il avait aussi le devoir, par les engagements contractés solennellement dans la première partie du sacre<sup>67</sup>, de défendre la foi catholique et l'Église.

Par cette expérience unique, qui le place dans une situation hors du commun, le roi, définitivement "prend conscience qu'il est seul, face à Dieu, face à son destin. Psychologiquement, c'est (...) écrasant."<sup>68</sup> Il s'est préparé à tenir cette place, avec tout ce qu'elle comporte d'obligations, même du point de vue de sa seule prestance : mais il ne fait pas que remplir son rôle, y compris lors de longues cérémonies. "Nous croyons parfois qu'un prince (...) consacre une part de sa vie quotidienne à *représenter*, tenant un rôle comme le ferait un comédien, c'est oublier qu'il ne représente pas, il *incarne* (...)"<sup>69</sup>. En tout cas, et les *Mémoires*

---

<sup>59</sup> Il s'agit ici de la première forme et du premier sens, philosophique, du mot libertin, sens à ne pas donc interpréter ici du point de vue des mœurs. Le courant libertin, au XVII<sup>e</sup> siècle, a connu un vif succès et les idées qui étaient les siennes se sont répandues chez de nombreux intellectuels, tels Gassendi, Spinoza, Bayle, Fontenelle ... Il s'agit de donner à l'existence un sens uniquement terrestre, le libertin ne se préoccupant pas de son salut. Grande est la postérité du courant libertin (courant des "Lumières" au XVIII<sup>e</sup> siècle, philosophies de l'existence aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. On en trouve même des réminiscences chez Albert Camus, dans la partie IV de *La Peste*).

<sup>60</sup> Philosophie du doute dans la Grèce antique, initiée par Pyrrhon d'Elis (- 365/ - 275 av JC), qui inspira le scepticisme - plus modéré - de Montaigne, dans le second Livre de ses *Essais* (1588).

<sup>61</sup> *Ibid.* p.45

<sup>62</sup> François BLUCHE comme Jean -Christian PETITFILS (*op. cit.* p. 44) ne laissent pas de faire la part de la réalité et celle du goût de la calomnie, en tout cas ce que Petitfils appelle donc le "malin plaisir" de Saint-Simon.

<sup>63</sup> L'art du discours et de ses figures de style.

<sup>64</sup> PETITFILS Jean -Christian, *Louis XIV, op. cit.* p. 45

<sup>65</sup> L'art des fortifications

<sup>66</sup> PETITFILS Jean -Christian, *Louis XIV, op. cit.* p.123

<sup>67</sup> On rappellera que le sacre royal, le "huitième sacrement" selon l'expression de l'historien François BLUCHE, comportait trois moments fondamentaux : la partie sacrale proprement dite, centrale - bénédiction de l'épée royale, onctions, bénédiction et remise des insignes du pouvoir -, partie précédée par les promesses et engagements du roi envers Dieu et l'Église, mais aussi envers "ses peuples", partie suivie de l'intronisation, et enfin de la messe pour ce qui se passe à l'intérieur de la cathédrale.

<sup>68</sup> PETITFILS Jean -Christian, *Louis XIV, op. cit.* p.39

<sup>69</sup> BLUCHE François, *op. cit.* p. 39 Nous nous devons de signaler que François Bluche écrit cette phrase à propos du roi

de Louis XIV lui-même témoignent de la haute conscience qu'il avait du sens du sacré, on ne saurait l'oublier à propos de son comportement personnel comme de son action politique par la suite.

#### ♦ De l'autorité et du sacrifice de soi

Dès l'enfance, le futur roi doit aussi acquérir l'autorité qui convient à l'exercice de sa fonction. Lors de ses voyages en France, il provoque les vivats, il plaît aux armées, il tient des "lits de justice" au Parlement de Paris, ces séances solennelles déjà présidées au début de son règne, dès 1643 et en particulier le 13 avril 1655 où, en pleine guerre (qui se poursuit) avec l'Espagne, il arrive, averti de ce qui se tramait, en tenue de chasse pour imposer les édits nécessaires à la poursuite de la guerre, mettant au pas les parlementaires en mal de nouvelles contestations. Il a alors dix-sept ans.

Louis XIV a dû apprendre aussi le courage, la maîtrise de soi dans la souffrance et la maladie, que son enfance n'épargna pas. Le 11 novembre 1647, atteint d'une forte fièvre et de délire, on diagnostiqua la variole. Louis Dieudonné, "l'enfant du miracle" tant espéré pour le Royaume, subit quatre saignées et une purgation sans avoir été consulté, apprenant à se soumettre stoïquement aux verdicts de la Faculté, aux incisions et aux "remèdes" prescrits par le Docteur Vallot, admiratif de tant de courage. En 1658, pendant le siège de Dunkerque, à Mardyck, Louis XIV fut pris d'un mal qui faillit l'emporter. Il subit de durs traitements, toujours les mêmes d'ailleurs, mais nettement plus nombreux, auxquels sa robuste nature lui permit toutefois de résister et de se remettre. A ce moment-là, Marie Mancini se consumait d'amour pour son roi.

Louis dut, non sans mal, se résigner à dompter sa passion d'adolescent pour cette nièce de Mazarin, lequel avait fait comprendre à son royal élève que la Raison d'État devait l'emporter sur des sentiments qu'assurément l'Infante espagnole ne lui inspirait pas : même si, une fois marié, il la respecta et l'honora régulièrement des devoirs conjugaux. On peut objecter, non sans raison, que l'éducation catholique de Louis XIV et sa piété réelle ne vinrent pas à bout de ses ardeurs connues et adultères. Du moins avait-il conscience d'être pécheur, de se repentir, et c'est sans doute ce qui explique, dans la seconde partie de son règne, qu'il se soit tourné vers une piété plus austère. Le mariage de Louis et de Marie-Thérèse, l'Infante espagnole, fut donc célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin 1660, après la signature du traité des Pyrénées, mariage ayant été habilement négocié par Mazarin avec l'Espagne encore en guerre contre la France : contre une lourde dot, jamais payée par l'Espagne affaiblie et alors en proie aux difficultés financières ; ce mariage devait constituer le prélude à la première des quatre guerres du règne de Louis XIV.

## CONCLUSION

Tels sont les éléments majeurs, très complexes, qui constituent le prélude à un bilan du règne de Louis XIV, que l'on ne peut concevoir sans avoir éclairé au moins quelques autres éléments de sa personnalité.

Le lecteur pourra apprécier la nécessité, nous l'espérons, de cette mise en perspective, les contraintes éditoriales impliquant de séparer cet article du suivant.

Il est bien évident qu'il s'agit ici d'un diptyque dont le prochain panneau nécessite une lecture en regard de celui-ci, même si les deux, avec l'évocation antérieure de l'exposition à Versailles d'où est partie cette réflexion, forment plus précisément un triptyque.

M.L.

---

de cinq ans qu'était, peu après la mort de son père, Louis XIV accomplissant son premier acte politique. Ce qui n'infirmes pas le sens du propos au-delà de cet âge. Car la nature même de la royauté française fait du roi de France, sacré, un chef qui ne *représente* pas le pays comme dans une démocratie, mais qui précisément l'*incarne* et *incarne* sa fonction. Nous avons, à la volée, constaté encore récemment que bien des journalistes de grands médias, pour le chef de l'État et son entrée en fonction ont employé par le passé et emploient encore, de façon inappropriée dans le cadre d'un système politique si opposé à celui de l'Ancien Régime, les termes de monarque, d'intronisation et d'incarnation.